

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

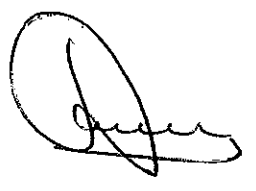
1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal

- Libre-confessionnel
- Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 10 juillet 1997.



2. Intitulé de la section :

Démarches d'insertion professionnelle.

CODE : 84 2 1 10 9 10 E 1

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Classement de la section :

Enseignement secondaire du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :
 Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section : certificat de démarches d'insertion professionnelle spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale.

6. Modalités de capitalisation :

- 6.1. Organigramme de la section
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de la section (3) 8421 10 10 E 1

7. Unités constitutives de la section:

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Unités déterminantes</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Démarches d'insertion professionnelle	E.S.I.T.	8421 10 10 E 1	X	240
Stage d'insertion professionnelle	E.S.I.T.	8421 10 10 E 1		60

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	300
B) nombre de périodes professeur (2)	255

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3 de la circulaire) Repris en annexe n° 3 de ... page(s) (2)

9. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] Aucune


Le 25/08/97


J. LISON
INSPECTRICE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative(s) au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière.


J. COLLIN
INSP. COORD.

Date: 04 SEP. 1997

Signature:

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration
(4) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA
(5) à compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'Administration

Annexe 1.

FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

La section vise à permettre à l'étudiant, qui a élaboré son projet personnel, d'atteindre son projet d'insertion professionnelle

Plus particulièrement, la section doit rendre l'étudiant capable de décrocher un emploi en développant les capacités suivantes:

- comprendre pratiquement le fonctionnement du marché de l'emploi ;
- comprendre comment il peut s'insérer dans le marché de l'emploi;
- cerner avec précision le cheminement personnel qu'il a à accomplir dans le domaine socio-professionnel pour rencontrer son projet personnel;
- suivre une formation qualifiante et/ou de remise à niveau préalable par rapport au projet personnel qu'il a élaboré;
- utiliser les démarches d'insertion professionnelle;
- développer des capacités d'auto-évaluation.

Elle doit aussi l'amener, par la découverte concrète du milieu professionnel à:

- réaliser des expériences de vie en milieu professionnel;
- établir des contacts avec des acteurs de la vie professionnelle;
- effectuer des apprentissages professionnels, ponctuels ou dans leur continuité, seul ou en collaboration;
- organiser et gérer le travail

Annexe 2.

MODALITES DE CAPITALISATION

Organigramme de la section

